Rapport à la Société pour les méthodes d'enseignement.

Numéro d'inventaire : 2000.01102
Auteur(s) : Morel
Type de document : texte ou document administratif
Éditeur : non renseigné (Paris)
Période de création : 1er quart 19e siècle
Date de création : 1820
Description : Double feuille de grand format. Les bords sont cornés, déchirés et brunis. Le papier s'est coupé le long du pli médian. En-tête imprimé: "Société des Méthodes d'Enseignement".
Mesures : hauteur : 330 mm ; largeur : 215 mm
Notes : L'auteur de ce rapport est peut-être Jean Alexandre Morel, musicographe mort à Paris en 1825. Il rend compte du mémoire adressé par le général de la Salette au comité des Beaux-Arts de la Société pour l'enseignement mutuel (cf. M.N.E., doc. n°1101). Le rapport porte la mention suivante: "Rapport, au nom du comité des beaux arts, sur un mémoire présenté par Mr. le Général de La Salette, correspondant de la Société, relativement à l'application du rythme et du chant à l'enseignement élémentaire." Il s'agit d'habituer les enfants à frapper dans leurs mains pour marquer des rythmes naturels dans le discours (temps forts / temps faibles). Ces exercices forment aussi une introduction à l'étude de la musique. L'auteur du rapport souligne que ces propositions ont déjà été adoptées par la Société puisqu'elle a décidé "qu'il serait ajouté un cours de musique vocale aux cours de lecture, d'écriture, de calcul et de dessin linéaire dans les écoles de l'enseignement mutuel." Le rapport est daté du 18 avril 1820. Le document est une copie conforme du rapport original, copie réalisée et signée par le secrétaire du comité, J.J.Champollion-Figuez.
Mots-clés : Méthodes pédagogiques actives (y compris la coopération scolaire, classes vertes, méthode Freinet)
Pratique pédagogique
Filière : non précisée
Niveau : non précisée
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 2

Société des Méthodes d'Enseignement.

Paris, séance du 18 avril 1820.

Rapport, au nom du comité des beaux arts, sur un Mémoire présenté par Mr. le Général de la Salette, correspondant de la Société, relativement à l'application du Rhythme et du chant à l'enseignement élémentaire.

Messieurs,

L'objet essentiel du mémoire de M. de la Salette, dont votre comité des beaux arts a été chargé de vous soumettre l'analise, est l'introduction dans les écoles élémentaires, dites de l'enseignement mutuel, d'un exercice manuel réglé sur les mouvements uniformes du Rhythme oral. Par ce mot, Rhytme, il convient d'entendre, d'après l'auteur de ce mémoire, la décomposition des sons syllabiques en deux classes contenant, l'une, ceux sur lesquels la voix appuie naturellement & prend de la consistance dans le chant ainsi que dans le discours, l'autre, ceux sur lesquels elle passe avec moins de force & semble quelquefois s'étendre.

Les avantages de cette étude sont: 1°. D'habituer l'oreille à reconnaître les nuances dont il vient d'être fait mention, dans les divers portes de la voix, et 2°. de la rendre plus sensible aux effets phisiques de ces mêmes nuances: l'accroissement dans les facultés de ce sens de l'ouie nécessaire aussi pour le perfectionnement de la lecture et qui deviennent, par rapport à la Poesie, des auxiliaires très propres à assurer et même à augmenter sa puissance.

La connaissance & le sentiment du Rhytme forment ainsi une véritable introduction à l'étude de la musique. C'est assez vous dire que cette dernière doit les réunir, et M. de la Salette l'indique très positivement dans les termes suivants. « Cette partie de la qualité des sons, connue sous le nom de rhythme, « que tout le monde sent, mais qui est difficile à définir, est pratiquée dans la « Musique avec un soin extreme & une méthode très perfectionnée, bien que l'instinct « seul serve seul à l'y développer. » = J'ajouterai à ces expressions qu'en langage musical, l'on nomme les deux parties de cette division des sons, le temps fort et le temps faible, et même que l'on considère en sens souvent dans un même son sa partie forte & sa partie faible.

6. La proposition faite

par M. de la Salette, se trouve déjà adoptée par vous, Messieurs, en votre qualité de Membre de la Société pour l'enseignement élémentaire, puisque vous avez décidé qu'il serait ajouté un cours de musique vocale au cours de lecture, d'écriture, de calcul et de dessin linéaire dans les écoles de l'enseignement mutuel. L'intérêt que notre honorable collaborateur porte au perfectionnement de l'instruction de la classe indigente lui fera goûter une vive satisfaction en apprenant que ses vœux commencent à s'accomplir aujourd'hui sans effort. Car à l'époque où M. de la Salette vous a adressé son mémoire, il ignorait que vous aviez arrêté qu'une addition aussi importante que celle de l'étude de la musique serait faite à l'instruction donnée dans ces établissements précieux dont vous êtes les protecteurs aussi généreux qu'éclairés.

Vous serez bientôt convaincus, Messieurs, que le genre d'exercice gymnique proposé par l'auteur de ce mémoire et tendant à procurer aux enfans le sentiment amique l'habitude de l'uniformité dans les mouvemens, est compris parmi ceux que nécessite l'étude de la Musique, lorsque je vous aurai dit qu'il consiste uniquement « à frapper de la main droite dans « la main gauche renversée, en observant l'égalité entre les temps Rythmiques « du levé & du frappé, depuis deux jusqu'à sept coups ». Cet exercice est en effet, l'un des plus simples de ceux avec lesquels les jeunes musiciens doivent d'abord se familiariser. Je me bornerai, en conséquence, à cet exposé de la partie principale du mémoire dont j'ai l'honneur de vous rendre compte.

M. de la Salette y a joint des considérations sur l'utilité de l'étude & de l'exécution de certains chants comme moyens de répandre de l'agrément sur l'instruction. Il appuie ces considérations de réflexions d'un ordre plus élevé, mais dont la discussion est peut être étrangère aux attributions de votre comité. Au surplus, par une suite assez naturelle de l'enseignement de la musique vocale dans les écoles élémentaires et plus particulièrement encore du procédé mis en usage par M. Wilhem, lequel consiste à faire exécuter des chants par écho, ou appris uniquement en les écoutant et sans s'occuper de leur notation, ces autres désirs de M. de la Salette, doivent se trouver un jour complettement remplis. La conformité entre ses vues, sur ces divers points, et celles de la Société fournit un nouveau témoignage en leur faveur. Si l'éloignement a empêché M. de la Salette de connaître plutôt les resultats de vos délibérations, il n'en est pas moins juste de reconnaître chez lui le mérite d'avoir pensé sur ces questions d'une manière qui a réuni vos suffrages en dépit du peu de soin qu'il a pris de les entretenir de la moindre d'entre elles dans ses lettres.

Signé Morel, rapporteur

Pour copie conforme
Le Secrétaire
J. J. Champollion-Figeac